



Le DICT doit être réceptionné par la TEP au **moins 10 jours** avant le début des travaux. Le demandeur ne doit compléter que la partie 1 du présent document. TEP a 9 jours à partir de la date de réception de votre DICT, pour vous faire parvenir la réponse sur ce même document au niveau de la partie 2. **Envoyez votre DICT à : dict@tep.pf**

N° DICT 20__-____
Reçu le : / /

Partie 1 : à compléter par l'exécutant des travaux et à transmettre à TEP

EXECUTANT DES TRAVAUX

Dénomination			
Adresse complète	Adresse, Code postal, Commune		
Personne à contacter	Tél.	Mail	

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Lieu du chantier	
Plan situation	Envoyer en annexe le plan de situation en indiquant le maximum de repères (Localisation cadastrale, PK, mairie, magasin, etc)

TRAVAUX ET CALENDRIER

Nature des travaux	<input type="checkbox"/> Tranchées / Fouilles	<input type="checkbox"/> Décapage / Bitumage	Préciser la longueur : _____ et la profondeur : _____	
	<input type="checkbox"/> Démolition / Construction	<input type="checkbox"/> Enrochement / Remblayage	<input type="checkbox"/> Terrassement	<input type="checkbox"/> Abattage /Elagage
Description des travaux				
Engins / Techniques	<input type="checkbox"/> Utilisation de grue	⚠ Ne pas s'approcher à moins de 3m de la ligne aérienne		
	<input type="checkbox"/> Utilisation d'excavateur	⚠ Ne pas s'approcher à moins de 1,5m de la ligne souterraine		
	<input type="checkbox"/> Autres, à préciser :			
Période travaux	Date prévue commencement	Durée chantier	jours	

SIGNATURE DE L'EXECUTANT DES TRAVAUX OU DE SON REPRESENTANT

Nom signataire			Signature
Fait à	Le		

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Délai de réponse souhaité 3/4 jrs 5/9 jrs URGENT Précisez les raisons :

Partie 2 : Réponse complétée par TEP et transmise au demandeur

Les données fournies par TEP et les éventuels repérages contradictoires effectués ont pour objet de minimiser les dangers de contact avec les éléments du réseau. Toutefois, compte tenu de certaines spécificités de pose et d'éventuels travaux tiers ou mouvements naturels de terrains intervenus à leur proximité, TEP ne saurait garantir avec une précision infaillible le tracé exact des réseaux de transport électrique enfouis, ni leur profondeur, ni la présence permanente d'un grillage avertisseur. Le déclarant devra, en toutes circonstances, prendre des mesures de prudence et de sécurité qui s'imposent lors des travaux réalisés à proximité des réseaux signalés.

Le présent document est valable 3 mois à partir de la date de réponse TEP, passé ce délai, une nouvelle DICT devra être effectuée.

LE CHARGE D'EXPLOITATION TEP : ELEMENTS GENERAUX DE REPONSE

- Les renseignements que vous avez fournis **ne nous permettent pas de vous répondre**. La déclaration est à renouveler.
Précisez notamment :
- Au regard des informations fournis, nous vous signalons l'**absence d'ouvrage électrique** en exploitation par TEP au voisinage du chantier.
- Au regard des informations fournis, nous vous signalons la **présence d'ouvrages électriques** en exploitation par TEP au voisinage du chantier :
- HTA 20 kV, 30 kV HTB 90 kV Télécommunications

LE CHARGE D'EXPLOITATION TEP : DECISIONS

- Nous vous autorisons à effectuer les travaux décrits **sans mesure particulière**.
- Nous vous autorisons à effectuer les travaux décrits avec les mesures particulières suivantes :
- Ne pas commencer les travaux sans une visite commune de repérage des ouvrages électrique
- Ne pas commencer les travaux sans la présence d'un surveillant électrique dûment habilité
- Ne pas commencer les travaux sans la mise hors tension des réseaux électrique
- Appeler systématiquement le Chargé d'exploitation – TEP le jour de l'intervention et avant le démarrage des travaux
- Autres mesures :

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 87 26 00 00

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT OU DE SON REPRESENTANT

Nom du signataire			Signature
Fait à	Le		